



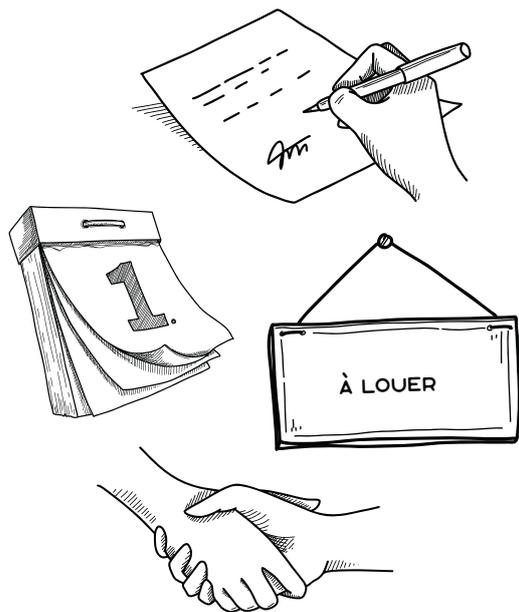
MANOR®

# Déménager facilement

## La check-list des déménageurs



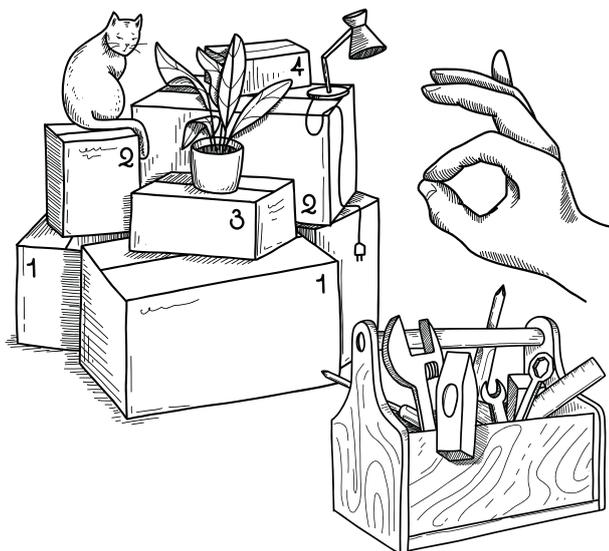
## DÈS QUE VOUS AUREZ TROUVÉ LE NOUVEL APPARTEMENT:



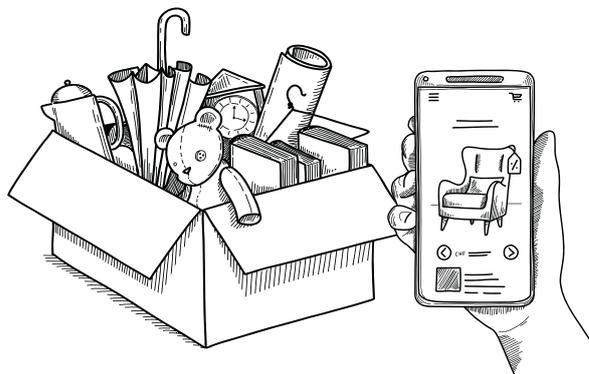
- Signer le contrat de location et verser la caution locative.
- Définir la date du déménagement.
- Résilier le contrat de l'ancien logement, chercher un nouveau locataire en cas de déménagement anticipé.
- Indiquer le jour du déménagement à l'employeur.
- Demander des offres pour une entreprise de nettoyage, attribuer le mandat avec garantie de prestation.
- Déménagement avec des entreprises : Obtenir des offres, engager des entreprises.
- Avec les enfants : Annuler les inscriptions des enfants à la crèche / au jardin d'enfants / à l'école et les inscrire au nouveau domicile.

- Désencombrer l'appartement, la cave et le grenier.  
(Donnez, vendez ou jetez)
- Se procurer des cartons de déménagement  
et le matériel d'emballage.
- Si nécessaire, choisir de nouveaux meubles et les  
commander pour la date du déménagement.
- Résilier les abonnements et contrats en cours.  
(Internet, téléphonie, etc.)

## 2 SEMAINES AVANT LE DÉMÉNAGEMENT :



## 2 - 3 MOIS AVANT LA DATE DE DÉMÉNAGEMENT :



- Emballer les cartons et les étiqueter ou numéroter  
L'étiquetage aide l'entreprise de déménagement à  
placer les cartons au bon endroit.
- Organiser la boîte à outils pour le déménagement.
- Organiser un ordre de réexpédition au bureau  
de poste.
- Communiquer le changement d'adresse aux  
contacts importants.
- Élaborer un plan d'aménagement du nouvel  
appartement.
- Demander une interdiction de stationnement le jour  
du déménagement ou la faire demander par les  
entreprises de déménagement.

Placer l'interdiction de stationnement obtenue.

Se désinscrire de la commune précédente.

Récupérer les clés de l'ancien logement  
utilisées par la famille et des amis.

Déménagement avec une entreprise : Faites à  
nouveau confirmer la date du déménagement.

Prise en charge du nouvel appartement.

Arroser les plantes d'intérieur pour la dernière fois.  
Les plantes arrosées ont un poids plus élevé.

### UN JOUR AVANT LE DÉMÉNAGEMENT :



Informez l'équipe de déménagement des  
objets fragiles, sensibles et dangereux.

Déménagement avec les entreprises :  
Mettez au clair vos propres tâches.

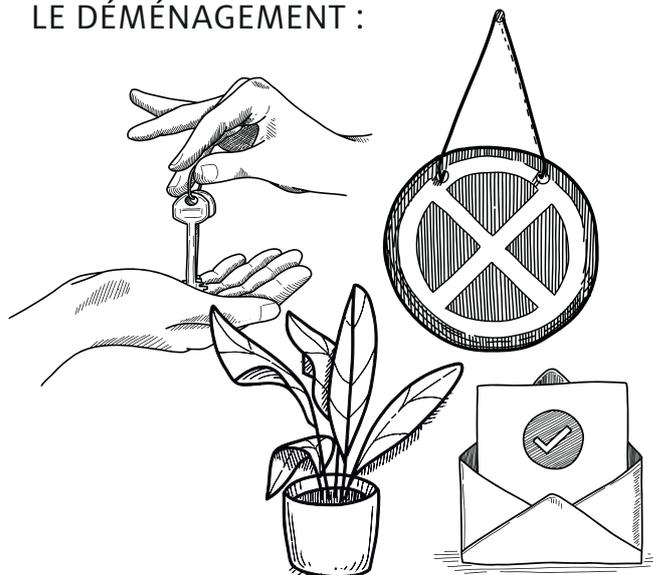
Lorsque le camion de déménagement  
est prêt : faites une visite de contrôle.

En cas de dommage au mobilier, demandez  
une confirmation écrite à l'entreprise.

Démontez les porte-noms.

Installez un éclairage adéquat à la lumière du jour  
dans la nouvelle habitation.

### 1 SEMAINE AVANT LE DÉMÉNAGEMENT :



Préparez une boîte de secours.  
(Ruban adhésif, ciseaux, feutres, etc.)

Collations/boissons pour les déménageurs.

Pour éviter le stress, placez les animaux de  
compagnie dans une pension pour animaux,  
chez des parents ou des amis.

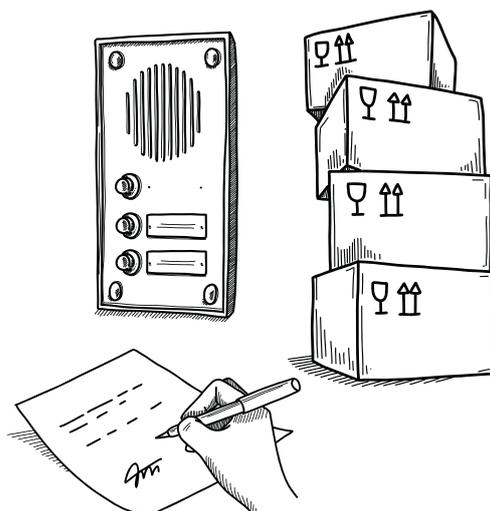
Collez les tiroirs et les portes d'armoires  
des petits meubles.

Démontez les derniers meubles, les préparez  
pour le transport.

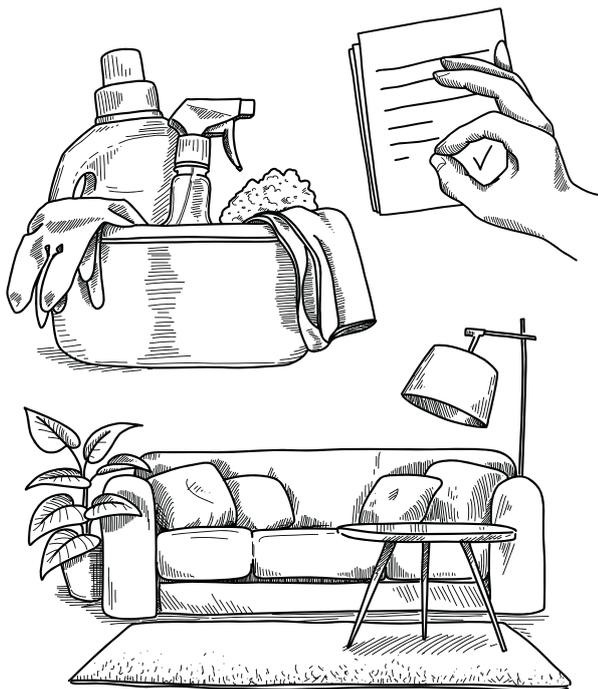
Emballez séparément les objets de valeur et les  
documents et les transportez personnellement.

Tenez séparément le matériel de nettoyage et les  
sacs-poubelles et les chargez en dernier.

### LE JOUR DU DÉMÉNAGEMENT :



## PEU APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT :



Vérifier si la garantie de loyer a été reversée par l'ancien logement.

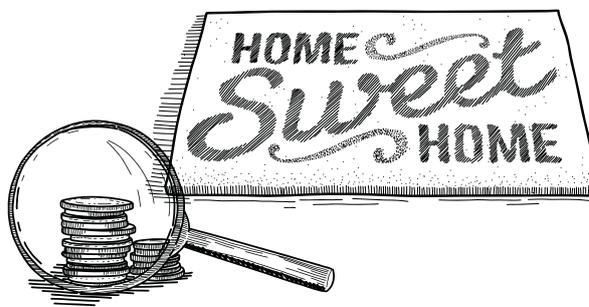
Déclaration d'éventuels dommages dans l'ancien logement à l'assurance responsabilité civile privée.

Voisinage : Présentations personnelles pour mieux se connaître.

Organiser une pendaison de crémaillère et remercier les personnes qui ont aidé au déménagement.

- Boucher les trous dans les murs ou faites-les boucher par un spécialiste.
- Entreprise de nettoyage : remettre les clés pour le nettoyage final.
- Remise de l'appartement à l'administration / au nouveau locataire.
- Éventuellement avec de l'aide : accrocher des tableaux, monter des meubles et des lampes.
- Signaler par écrit et par lettre recommandée à l'entreprise de transport les dommages causés à des objets à transportés dans un délai de 3 jours.
- Dans les 14 jours : signaler à l'administration les défauts découverts ultérieurement.
- Aussi dans les 14 jours : Inscrivez-vous dans la nouvelle municipalité.
- Noter l'état des compteurs par mesure de sécurité : électricité, gaz, chauffage et eau chaude.

## QUELQUES TEMPS APRÈS LE DÉMÉNAGEMENT :



**Nous vous souhaitons une bonne suite dans votre nouveau domicile.**